

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	20 novembre 2015	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	20 novembre 2015	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 40
		Votants : 47

Séance du 27 novembre 2015

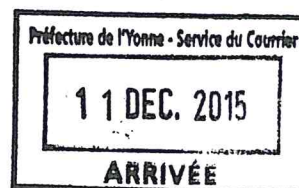
Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-sept novembre deux mille quinze à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Jean PARMENTIER (a quitté la séance à 20 h 45), M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Eddy POGER, M. Claude FRANCHIS, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC (est arrivé à 19 h 15), M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER,

ETAIENT ABSENTS

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, procuration à M. Serge BLOUET
M. Bernard MORAIN, procuration à Mme Catherine DECUYPER
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Yann CHANDIVERT
M. Mohammed BELKAID, procuration à Mme Laurence MARCHAND
M. Benoit HERR, procuration à M. Richard ZEIGER
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Catherine PICHON, suppléée par M. Eddy POGER
M. Pierre MATHEY, suppléé par M. Claude FRANCHIS
Mme Ludivine DUFOUR
M. Patrick LEMAISTRE
Mme Laure FARO.



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Fonds de concours pour le programme de travaux d'investissement et de fonctionnement – voirie 2015, pour les communes de Bussy en Othe et Paroy sur Tholon

Objet : Fonds de concours pour le programme de travaux d'investissement et de fonctionnement – voirie 2015, pour les communes de Bussy en Othe et Paroy sur Tholon

Vu l'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant le fonds de concours

Considérant la compétence « voirie » conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Jovinien

Considérant le programme voirie 2015 approuvé par la commission « voirie »,

Considérant le montant du programme voirie 2015 pour la Communauté de Communes du Jovinien à :

- Travaux de dérasement d'accotement et curage de fossés : 10 655,20 € HT

- Travaux d'entretien des couches de roulement : 145 720,66 € HT

- Travaux annexes de voirie : 523 768,80 € H.T,

Soit un total de 680 144,66 € HT

Considérant le paiement des travaux par la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant les communes de Bussy-en-Othe et Paroy-sur-Tholon ayant dépassé leur enveloppe de travaux qui leur est attribuée pour l'année 2015,

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien se fera rembourser par le versement d'un fonds de concours des communes de Bussy-en-Othe et Paroy-sur-Tholon les montants suivants :

communes	Montant des travaux d'entretien des couches de roulement TTC (Fonctionnement)	Montant des travaux annexes de voirie TTC (Investissement)	Montant total travaux TTC	Participation de la commune aux travaux de		Montant à rembourser à la CCJ
				FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Bussy en Othe	5 801,64	71 817,28	77 618,92	0	40 000,00	40 000,00 €
Paroy sur Tholon	3 104,22	15 766,45	18 870,67	0	7 300,00	7 300,00 €

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que ce fonds de concours est formalisé par une convention avec les communes bénéficiaires,

Vu l'avis favorable de la commission « voirie », réunie le 29 octobre 2015,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire et du conseil des maires, réunis le 16 novembre 2015,

Vu l'exposé du Vice-Président,

**Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

Sollicite le fonds de concours « voirie » programme 2015, aux communes de Bussy-en-Othe
et Paroy-sur-Tholon,

Autorise le président ou son représentant à signer la convention formalisant ce fonds de
concours.



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :

